



Partage des bien immobiliers - pension alimentaire

Par anna

Bonjour,

Pour un contrat de mariage sous le régime de la communauté des biens le partage d'un bien immobilier se fait-il fait en fonction des revenus de chaque époux durant la période de vie commune ?

Comment se calcule une pension alimentaire ?
merci

Par mimi493

non, le partage des biens de la communauté, c'est 50/50.
Pour la pension alimentaire, ça dépend de l'âge de l'enfant, des revenus des deux parents

Par anna

merci pour ta réponse sur les biens immobiliers.

pour ce qui est de la pension alimentaire : ou peut on trouver des aides pour calculer combien "coûte " un enfant ?

Par mimi493

ça dépend de l'âge, et ça dépend des moyens de chaque parent (plus les parents ont des moyens, plus l'enfant coûte cher)